

Sélection d'article sur la politique suisse

Requête	24.04.2024
Thème	Sans restriction
Mot-clés	Marché immobilier
Acteurs	Sans restriction
Type de processus	Postulat
Date	01.01.1965 - 01.01.2023

Imprimer

Éditeur

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Contributions de

Ackermann, Nadja
Zumofen, Guillaume

Citations préféré

Ackermann, Nadja; Zumofen, Guillaume 2024. *Sélection d'article sur la politique suisse: Marché immobilier, Postulat, 2011 - 2020*. Bern: Année Politique Suisse, Institut de science politique, Université de Berne. www.anneepolitique.swiss, téléchargé le 24.04.2024.

Sommaire

Chronique générale	1
Eléments du système politique	1
Ordre juridique	1
Criminalité	1
Economie	1
Crédit et monnaie	1
Marché financier	1

Abréviations

GwG	Geldwäschereigesetz
StGB	Schweizerisches Strafgesetzbuch
FIDLEG	Finanzdienstleistungsgesetz
FINIG	Finanzinstitutsgesetz
GAFI (FATF)	Groupe d'action financière (Financial Action Task Force)

LBA	Loi sur le blanchiment d'argent
CP	Code pénal suisse
LSFin	loi sur les services financiers
LEFin	Loi fédérale sur les établissements financiers
GAFI	Groupe d'action financière

Chronique générale

Eléments du système politique

Ordre juridique

Criminalité

POSTULAT
DATE: 18.03.2011
NADJA ACKERMANN

Durch das von Nationalrätin Wyss (gp, SO) eingereichte Postulat wird der Bundesrat aufgefordert, die **Unterstellung des Immobiliensektors unter das Geldwäschereigesetz** (GwG) erneut zu prüfen. Dies war in einem Vorentwurf eines Bundesgesetzes über die Umsetzung der revidierten Empfehlung der internationalen Expertengruppe zur Bekämpfung der Geldwäscherei, Financial Action Task Force (FATF/GAFI), im Jahr 2005 bereits beantragt worden. Aufgrund der ablehnenden Haltung in der Vernehmlassung verzichtete der Bundesrat damals aber darauf und begnügte sich damit, dass durch die Bestimmung des Strafgesetzbuches zur Bekämpfung der Geldwäscherei (Art. 305bis StGB) nicht nur Finanzintermediäre erfasst sind. Der Nationalrat überwies das Postulat in der Frühjahrssession 2011.¹

Economie

Crédit et monnaie

Marché financier

POSTULAT
DATE: 19.06.2020
GUILLAUME ZUMOFEN

Le parlementaire Hans-Peter Portmann (plr, ZH) a pointé du doigt l'égalité de traitement en terme de prestataire de services financiers suisses à l'étranger et étrangers en Suisse. Il a donc déposé un postulat pour que le Conseil fédéral dresse un **rapport sur les règles en vigueur en Suisse pour les prestataires étrangers de services financiers**. L'objectif est notamment de présenter les changements induits par la loi sur les services financiers (LSFin) et la loi sur les établissements financiers (LEFin), d'examiner les règles imposées à l'étranger aux prestataires de services financiers helvétiques, et d'étudier la possibilité d'imposer une obligation de domicile en Suisse pour les prestataires de services financiers étrangers.

Le Conseil fédéral s'est opposé au postulat. Il a indiqué que ces différents points avaient déjà été traités lors des travaux de construction de la nouvelle LSFin. Le postulat a été classé car le Parlement ne l'a pas examiné dans le délai imparti de deux années.

1) AB NR, 2011, S. 532